

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18899 - 73ÈME ANNÉE

La tempête sera dans deux jours un cyclone tropical intense

Berguitta : cyclone en formation inquiétant pour La Réunion



Il faut remonter à 2014 pour le passage au large d'un cyclone. Les dégâts avaient été importants.

Une tempête tropicale s'est formée au large de Rodrigues. Baptisée Berguitta, elle doit devenir un cyclone demain, et un cyclone tropical intense après-demain tout en se rapprochant de La Réunion. Le passage au plus près est prévu dans plusieurs jours sans exclure une trajectoire pouvant amener le centre du système à passer sur notre île. Avec les dégâts infligés par le passage à plusieurs centaines de kilomètres d'une tempête tropicale la semaine dernière, il y a de quoi s'inquiéter.

La Réunion se prépare-t-elle à subir une nouvelle épreuve ? La question se pose à la suite de la formation d'un système dépressionnaire au large de Rodrigues. Baptisé Berguitta, il va évoluer en cyclone puis en cyclone tropical très intense au cours des deux prochains jours. C'est à ce stade qu'il doit passer ultérieurement au plus près de La Réunion sans qu'une trajectoire croisant notre île ne soit à exclure.

La semaine dernière, La Réunion a connu le passage à plusieurs centaines de kilomètres de nos côtes. La tempête Ava a apporté de fortes pluies. Elles ont causé d'importants dégâts sur les routes. Pour évacuer un bloc menaçant mis au jour par l'érosion, la route du littoral a dû être fermée plusieurs jours.

Vent, pluies et houle

Pour qu'un système dépressionnaire soit qualifié de cyclone, il faut que la vitesse de ses vents dépasse une certaine valeur. Mais un cyclone, ce n'est pas que du vent. Ce sont aussi de fortes pluies. C'est cette eau de ruissellement qui provoque le plus de dégâts. Le relief de notre île amplifie ce phénomène. À Mayotte, cinq personnes ont perdu la vie parce qu'elles étaient contraintes de vivre dans une zone à risque. À cause des pluies, leur maison a été ensevelie par un glissement de terrain.

À La Réunion, les pluies de la semaine dernière ont fortement endommagé le réseau routier. Outre la route du littoral, celles de Cilaos et de Salazie, la commune du Tampon a vu des routes défoncées par l'eau de ruissellement ainsi que des maisons inondées. Le maire de cette ville a mis en cause des constructions qui ont détourné le lit des ravines.

L'autre danger vient de la mer. Le cyclone apporte de la houle. Ce sont toutes les habitations du littoral qui sont alors concernées. Dans le quartier de l'Etang à Saint-Louis, l'eau a déjà envahi les maisons à deux reprises ces derniers mois, et ce n'était pas un cyclone.

Par ailleurs, le chantier de la route en mer connaîtra son premier véritable test. C'est en effet la première fois qu'il est sous la menace d'un cyclone tropical. Si cette menace se concrétise, les dégâts seront riches d'enseignements.

Des précédents

Dès ce week-end, de nombreuses personnes se sont ruées sur les rayons d'eau minérale pour constituer des réserves en prévision du passage de Berguitta. Cela fait plusieurs années que La Réunion n'a pas connu le passage d'un cyclone. Il faut remonter aux premiers jours de l'année 2014 et celui de Bejisa. Pour celui de la zone la plus dangereuse d'un cyclone, les dates sont bien plus éloignées. Il faut se souvenir de Firinga qui ravagea le Sud de l'île en 1989. À cette époque, la population de l'île était inférieure à 700.000 habitants. Le plus dévastateur ayant encore des témoins reste le cyclone de 1948 qui fit de nombreuses victimes et transforma le centre-ville de Saint-Leu en un lit de rivière.

L'aménagement en question

Aujourd'hui, notre île compte plus de 800.000 habitants. Près d'un Réunionnais sur trois vit dans une zone à risque. Le littoral a connu une urbanisation galopante tandis que le souvenir des catastrophes du passé s'est estompé. Notre île a été couverte de routes, de parkings, de cours bétonnées ou asphaltées qui sont autant de zones imperméables qui empêche l'eau d'être stockées dans la terre. Cela accentue son

ruissellement et la menace pour ceux qui vivent plus bas. À cela s'ajoute des constructions proches des ravines et de la mer. Ainsi à Saint-Leu, la zone ravagée par le cyclone de 1948 a vu ces dernières années la sortie de terre de nombreuses résidences de standing. De plus, les pouvoirs publics soutiennent la construction d'une ville nouvelle de plusieurs dizaines de milliers d'habitants à Cambaie, une zone au pied de la montagne proche de la mer.

Test redoutable

Au cours des prochains jours, les Réunionnais seront fixés. Berguitta peut être une bénédiction pour les agriculteurs et les habitants qui subissent les effets de la sécheresse à condition qu'elle passe loin au large. Mais si ce cyclone se rapproche, alors notre île sera confrontée à un test redoutable. Les précédents des fortes pluies de la semaine dernière sont inquiétants.

M.M.

Respect du droit de grève

Solidarité de la CGTR à la Confédération des Travailleurs Comoriens (CTC)

Dans un communiqué diffusé hier, la CGTR dénonce la répression exercées à l'encontre des syndicalistes de la CTC à Anjouan.

« La CGTR apporte sa totale solidarité à la CTC et notamment aux camarades injustement emprisonnés pour fait de grève à Anjouan pour réclamer les arriérés de 9 mois de salaire.

Le droit de grève, élément consubstantiel du droit syndical, doit être respecté.

La CGTR exige la libération immédiate des 3 camarades arrêtés.

La criminalisation de l'action syndicale dans ce qu'elle a de plus fondamental, à savoir l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, doit être fermement combattue.

La répression du syndicalisme est une remise en cause du tripartisme, valeur cardinale de l'OIT.

La CGTR restera attentive à l'évolution de la situation à Anjouan et ne manquera d'informer les médias à La Réunion ».

Saint Denis le 14 janvier 2018
Le secrétaire général de la CGTR
Ivan Hoareau

Edito

Risque sanitaire dans l'alimentation : deux poids deux mesures

En France, cela fait plusieurs semaines que les autorités sanitaires sont mobilisées à la suite de l'annonce de présence de salmonelle dans des lots de laits pour bébé fabriqués par Lactalis. Au fur et à mesure des révélations, c'est dorénavant toute la production d'une usine de ce géant de l'agro-alimentaire qui doivent être retirés. Cette opération a été marquée par plusieurs ratés dans plusieurs enseignes de la grande distribution.

Lactalis est un géant de l'agro-alimentaire. Il domine le marché du lait. Cette position lui permet de fixer le prix du lait qu'il achète aux éleveurs. Ce sont des prix bas imposés qui ont été à l'origine de la colère des éleveurs. En effet, ces derniers ne sont plus protégés par les quotas. Lactalis peut donc se fournir auprès du plus offrant sur le territoire de l'Union européenne. Mais ce groupe est aujourd'hui confronté à un scandale sanitaire. L'État sera vigilant et ne laissera rien passer. En effet, le risque zéro doit être garanti dans un domaine aussi sensible que la nourriture.

Force est de constater qu'à La Réunion, ce principe de précaution n'est pas aussi grand. En effet, une grande partie du cheptel est touché par la leucose bovine. Une étude aux États-Unis a constaté que la consommation de viande issue de bêtes malades constitue un facteur de risque pour le cancer du sein. Lorsque la leucose bovine est identifiée dans un élevage, tous les animaux sont systématiquement abattus et retirés du circuit. Mais à La Réunion, cette mesure n'est pas appliquée par une dérogation existe. L'argument est que la leucose bovine ne fait pas courir de risque à ceux qui consomment la viande d'un animal contaminé.

Comment expliquer que la vigilance qui est de mise en France dans le domaine de l'alimentation n'est pas de même niveau à La Réunion ? En effet, force est de constater qu'aucune étude ne permet de garantir que pour ce type de risque, le climat tropical ou l'éloignement géographique de la France rend la population invulnérable aux virus.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Protection de l'environnement

Parlement européen : des députés contre la pêche électrique

Les députés européens Younous Omarjee (GUE/NGL), Yannick Jadot (Verts/ALE), Isabelle Thomas (S&D), et Patricia Lalonde (ALDE) ont déposé avec plus d'une soixantaine de députés européens de différents groupes politiques et pays, quatre amendements visant à interdire totalement la pêche électrique en Europe.

Proscrire dans la plupart des pays du monde, la pêche électrique est également interdite dans l'Union européenne depuis 1998. Cependant une dérogation a été accordée en 2006 aux pêcheurs des Pays-Bas et leur permet de recourir à cette méthode néfaste dans l'ensemble de la mer du Nord, y compris donc dans les eaux françaises et anglaises.

Tous les pêcheurs et scientifiques qui ont pu observer ses effets témoignent des conséquences lourdes et irréversibles de cette méthode de pêche sur les poissons et les écosystèmes. Et l'effondrement de la ressource met en péril la pêche et risque de conduire à terme à la disparition des pêcheurs artisanaux dans les zones où cette méthode de pêche est utilisée.

Rendez-vous mercredi

Le 16 janvier, le Parlement européen sera appelé à se prononcer en ses-

sion plénière sur la pêche électrique et sur les amendements proposés par Younous Omarjee, Yannick Jadot, Isabelle Thomas et Patricia Lalonde.

« Une autorisation, même partielle, de la pêche électrique ouvre la voie à des dérives et des impacts environnementaux, économiques et sociaux potentiellement irréversibles », prévient Younous Omarjee. « Il est essentiel aujourd'hui d'interdire définitivement cette pêche barbare qui électrocute tout l'écosystème marin, tuant tout sur son passage et n'épargnant aucun organisme vivant ».

« La Commission européenne a commis deux fautes graves dans ce dossier », ajoute Isabelle Thomas. « Elle n'a pas respecté l'avis de son comité scientifique qui préconisait de n'accorder aucune dérogation, alors que la PCP exige de tenir compte du meilleur avis scientifique. Elle n'a pas non plus permis aux parlementaires de voter en connaissance de cause. Un vote massif interdisant la pêche électrique lui rappellera comment fonctionne la démocratie ».

« Intérêt d'un lobby prédateur »

Pour Yannick Jadot, député européen Verts/Ale, « la Commission européenne a clairement manqué à ses obligations : fonder ses recommandations sur celles de la science, contrôler le caractère scientifique et le nombre de dérogations accordées, informer le Parlement européen en toute transparence. Elle apparaît une fois encore plus attentive à l'intérêt d'un lobby prédateur qu'à l'intérêt général européen, la survie des pêcheurs artisans et la protection des écosystèmes marins. C'est pourquoi le Parlement européen doit reporter le vote afin que les députés puissent auditionner la Commission sur ses décisions scandaleuses et prendre la seule décision sensée : sortir de l'exception européenne et interdire une pêche destructrice de l'environnement, des pêcheurs et des territoires côtiers ».

Indice de la FAO

Baisse de 11 % du prix du sucre en 2017

L'Indice, qui permet de suivre l'évolution mensuelle des principaux groupes de produits alimentaires, affichait une moyenne de 169,8 points en décembre 2017, soit une baisse de 3,3 pour cent depuis le mois de novembre.

Malgré la baisse enregistrée à la fin de l'année dernière, l'Indice FAO des prix des produits alimentaires affichait une moyenne de 174,6 points en 2017 - sa moyenne annuelle la plus élevée depuis 2014 - soit une hausse de 8,2 points par rapport à 2016.

L'Indice FAO des prix des produits laitiers a baissé de 9,7 pour cent en décembre, en raison des quantités

importantes destinées à l'exportation et d'une faiblesse de la demande qui ont pesé sur les prix mondiaux de la poudre de lait écrémé et entier, ainsi que sur le fromage et le beurre. Au cours de l'ensemble de l'année 2017, le sous-indice affichait pourtant une moyenne en hausse de 31,5 pour cent par rapport à l'année précédente.

L'Indice FAO des prix des huiles végétales a baissé de 5,6 pour cent en novembre, tandis que les prix de l'huile de palme ont également chuté face à l'ampleur des stocks malaisiens et indonésiens. Une situation qui a eu pour effet de faire baisser

les cotations pour l'huile de soja. En 2017, le sous-indice affichait une moyenne en hausse de 3 pour cent par rapport à l'année précédente.

L'Indice FAO des prix du sucre a également baissé, soulignant une baisse de 4,1 pour cent depuis novembre, qui s'explique notamment par des facteurs saisonniers et des prévisions tablant sur un large surplus pour l'année à venir.

En 2017, les prix du sucre étaient en baisse de 11,2 pour cent en moyenne, par rapport à 2016, et ce, en grande partie en raison d'une récolte exceptionnelle au Brésil, principal producteur à l'échelle mondiale.

Accord entre l'ONU Environnement et l'OMS en faveur de la santé environnementale

Lutte contre la pollution responsable de plus de 12 millions de décès par an

L'ONU-Environnement et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont convenu d'un nouveau partenariat de grande envergure pour accélérer les mesures visant à réduire les risques pour la santé attribuable à la pollution de l'environnement qui causent environ 12,6 millions de décès par an.

La semaine dernière à Nairobi (Kenya) Erik Solheim, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, ont signé un accord visant à intensifier les actions conjointes de lutte contre la pollution atmosphérique, le changement climatique et la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'à améliorer la coordination sur la gestion des déchets et des produits chimiques, la qualité de l'eau et les questions liées à l'alimentation et à la nutrition. La collaboration comprend également la gestion conjointe de la campagne de plaidoyer BreatheLife visant à réduire la pollution de l'air aux bénéfices du climat, de l'environnement et de la santé.

Accord le plus important depuis 15 ans

Bien que les deux organismes collaborent dans divers domaines, il s'agit de l'accord officiel le plus important conclu depuis plus de 15 ans sur des mesures conjointes touchant l'environnement et la santé.

« Il est urgent que nos deux organismes collaborent plus étroitement pour s'attaquer aux menaces vitales qui pèsent sur la durabilité de l'environnement et du climat - fondements de la vie sur cette planète. Ce nouvel accord reconnaît cette réalité tangible », a déclaré M. Solheim de l'ONU-Environnement. Il a ajouté : « La plupart de ces décès se produisent dans les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine où la pollution de l'environnement a le plus d'impacts sur la santé. »

La nouvelle collaboration crée un cadre plus systématique pour des recherches conjointes, la mise au point d'outils et de lignes directrices, le renforcement des moyens, le suivi des objectifs de développement durable, des partenariats mondiaux et régionaux et le soutien aux forums régionaux sur la santé et l'environnement.

« Vers une planète sans pollution »

Les deux organismes élaboreront un programme de travail commun et tiendront une réunion annuelle de

haut niveau pour évaluer les progrès accomplis et formuler des recommandations en vue de poursuivre la collaboration.

La collaboration OMS-ONU Environnement fait suite à une déclaration ministérielle sur la santé, l'environnement et le changement climatique appelant à la création d'une coalition mondiale « Santé, environnement et changement climatique », lors de la conférence annuelle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Marrakech (Maroc), la COP 22, en 2016.

Pas plus tard que le mois dernier, sous le thème général « Vers une planète sans pollution », l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement qui réunit les ministres de l'environnement du monde entier, a adopté une résolution sur l'environnement et la santé, a appelé à des partenariats élargis avec les agences de l'ONU appropriées et les partenaires concernés, ainsi qu'à un plan de mise en œuvre pour lutter contre la pollution.

In kozman pou la rout

« Asizèr dsi ! »

Mi souvien moin la lir dann Témoignaz in pti zistoir é pti zistoir-la la fé plézir amoin vèye pa. Sa i éspas dann tan bann kar kouran d'èr : in bononm bien alarji dsi la baz, i asiz koté in madam. Dizon mèm près dsi lo madam . Lo madam i fé la romark : « mésyé aköz ou lé blan moin lé noir, ou i pran l'atorizasyon pou kraz amoin ? ». Lo mésyé i grongn in spès modéskiz épi kan li ariv son l'adroi, li dsann. Lo madam i di pa arien mé kan lo kar i démar, èl i kriy pou la boug : « Aspès asizèr d'si ! ». Aprésa èl i rovir dsi son bann konpagn épi èl di : « Té i falé moin té i abiy ali ! Tro for désèrtin la ! ». Konm in moun l'amenn in konba vinkèr. Alé ! Mi less azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Otè

Zanfan pov épi zanfan rish : l'inégalité pou trap shomin la konésans dopi étan pti

Yèr dimansh moin la lèw an mèm tan k'zètoil katrèr. Moin la desid agard in kou la télé épi l'avé i sobatkoz rant in bann amontrèr dsi l'édikasyon, épi la kiltir lété bien intèrésan. Donk bann sonbatkozèr épi lo piblik la di in kantité z'afèr valab.

Mé an parmi tout sak la di, nana dé kékshoz dsi bann narmaye ziska l'az katran la fé tilt dann mon l'èspri. Lo promyé zafer i port dsi l'inégalité rant bann marmaye pov épi bann marmaye in pé pli privilézyé. Lo dézyèm i parl dsi sak nana dann lo bann kozman bann marmaye i atan.

Pars lo moun té i parl sa lété i éspésyalis lo langaz é ala kosa li di :

Ziska l'az katran i marmaye pov dan La Frans i antan par-la sisan mo dann in journé, in marmaye pli privilézyé i antan lo doub. Donk dann in pèryod katran, inn i antan 87mil mo, l'ot i antan lo doub donk 175 mil mo. Inn i antann défoi moins lo mo ké l'ot é l'ot dé foi plis lo mo. I pé pa dir sa la poin konsékanns dsi lo vokabilèr inn nana laz katran é l'ot nana lo mèm l'az. I pé pa dir inn konm l'ot lé égal késtyonn vokabilèr.

In dézyèm romark é sète la la touzour touch amoin dopi lo tan moin la komans ète papa. Dann lo bann privilézyé la plipar d'mo zot i antan sé pou rouv z'ot shomin é pou bann pov sé an kontrèr pou boush z'ot shominn. Kosa sa i vé dir ? Inn va antann souvan dé foi bann kozman pou rabès ali, pou ral ali an aryèr, pou imilyé ali, pou agrèss so pèrsonalité. L'ot va antann pli souvan bann mo pozitif, i rouvèr son shomin, i rouv pou li shomin la konésans , é pou ède son pèrsonalité épanoui.

Antansyon mi di sa konm moin la ramasé mé konm mi di azot dann mon trafikaz la vi, moin la souvan dé foi romark in n'afèr konmsa lé vré é sa sé in dézyèm galé zété dann zardin bann zanfan maléré. Apré alé rod pou kosa bann marmaye pov z'ot shomin lé konm k'i diré pli boushé ké bann marmaye lo bann paran néna lo pourkoi.

NB - Si sak mi di lé pa vré, tanmyé . Moin sar bien konta ! Mé si sa k mi di lé vré tansyon pangar shomin boushé pou ibann marmaye nout péi donk marmaye dann danzé.

Justin